

Ça vaut le détour...



Le manoir et la chapelle du Torp

Entre pierre druidique et souterrain secret, la ferme du Torp fut jadis l'un des satellites de l'abbaye de Jumièges, entourée de légendes...

La chapelle du Torp, datant des XII^e-XIII^e siècles, en partie romane, a célébré les offices jusqu'en 1727 ; le Manoir date du XVI^e siècle.

Un colombier disparu depuis longtemps se dressait à côté du puits subsistant. Depuis la vente des biens nationaux, la ferme du Torp a été divisée entre plusieurs personnes et est aujourd'hui une propriété privée, dont l'accès est interdit.

La Sente aux moines

En l'an 1202, le Comte de Meulan donne tous ses biens à l'Abbaye de Jumièges. Mais pour cela, une condition est exigée : que deux moines résident en permanence dans la chapelle de son manoir du Torp et prient pour lui et sa famille.

Afin de relever ces moines chaque semaine, une voie de communication est établie entre l'Abbaye de Jumièges et la chapelle du Torp.

Ceci a duré jusqu'en 1727 : les fidèles étant las de traverser la Seine pour assister à l'office, la chapelle du Torp est déclarée d'aucune utilité au peuple par sa situation.

Le Chêne Cuve

Le Chêne Cuve semble avoir trouvé une large notoriété par la publication d'Henri Gadeau de Kerville sur les arbres remarquables en Normandie. Il aurait possédé à l'origine cinq bras partant du sol, formant dans son centre une cuve toujours pleine d'eau. Les animaux venaient y boire et les humains y cherchaient la guérison de certaines maladies. Le trou a été bouché pour éviter le pourrissement de cet arbre remarquable de plus de 350 ans. Un plancher a été disposé à son pied pour le protéger. Le cinquième bras aurait été coupé par un braconnier pour se venger d'un garde-chasse qui lui avait mis un procès.

Infos conseils

Au cœur de la Seine-Maritime, entre Rouen et le Havre, un charme intimiste à vivre en famille ou en amoureux, pour vous détendre, voire vous ressourcer. Le Pays de Caux Vallée de Seine est une mosaïque de reliefs et de tempéraments, une terre de rendez-vous et de fêtes. Aux portes de l'estuaire, découvrez une nature préservée avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et revisitez l'histoire avec nos abbayes, châteaux, églises...

Renseignements

Office de Tourisme
Caux Vallée de Seine

Bolbec,
50 rue de la République
76210 Bolbec

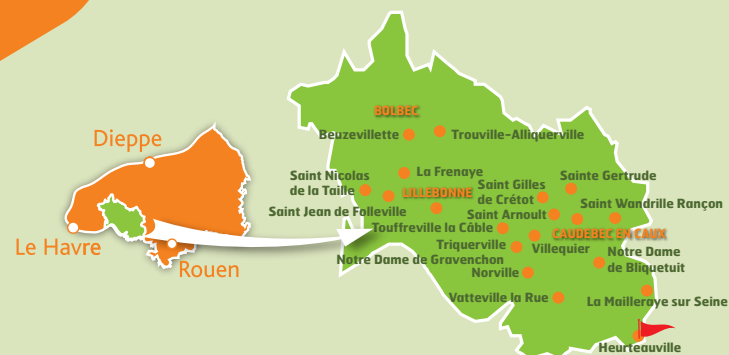
Caudebec-en-Caux,
place du Général de Gaulle
76490 Caudebec-en-Caux

Lillebonne,
rue Victor Hugo
76170 Lillebonne

Tél. : 02 32 70 46 32

office@tourismecauxseine.com
www.tourismecauxseine.com

Seine-Maritime Tourisme
Tél. : 02 35 12 10 10
www.seine-maritime-tourisme.com



🚩 Départ : Heurteauville, cale du Bac.



Randonnée en Seine-Maritime



Randonnée à PIED
Départ : Cale du Bac

Circuit 24 Heurteauville

La Sente aux moines
19,2 km - 4h45

Difficulté

Seine-Maritime
La Normandie Impressionnante



Circuit 24

La Sente aux moines

19,2 km - 4h45

Départ : **Heurteauville**, cale du Bac

AVIS DU RANDONNEUR

AVIS du randonneur : « Une des plus belles randonnées de la vallée de Seine ! Cette boucle nous fait découvrir toute la richesse de la Forêt de Brotonne, tout en cheminant sur un sentier historique. De la table d'orientation, l'un des plus beaux points de vue sur la boucle de Jumièges s'offre à nous. En particulier, les ruines de l'Abbaye de Jumièges, dans leur écrin de verdure. »

1 Face à la borne de départ, suivez la D143 sur votre droite, puis descendez la petite rue de droite et empruntez le chemin sur votre gauche

2 Traversez la D143 pour entrer dans la forêt quelques mètres plus haut. Prenez le sentier à droite, puis de nouveau à droite. Retrouvez la D143, traversez la D913 (attention traversée dangereuse). Continuez sur la route forestière en face, puis prenez le chemin sur votre droite.

3 Continuez tout droit jusqu'au bout du chemin, prenez à droite puis de suite à gauche, à la fin de ce chemin prenez à gauche.

4 A la route forestière prenez à droite, puis de nouveau à droite, vous longerez la lisière pour arriver au Prieuré du Torp. Revenez sur vos pas, prenez à gauche sur la route forestière puis de suite à droite.

5 A l'intersection, prenez à droite puis continuez tout droit jusqu'au chemin entre les parcelles 432 et 434 où vous prendrez à gauche. Gardez la droite, traversez la route, puis prenez à gauche.

6 Tout droit jusqu'à l'allée du chevreuil puis prenez à droite. Vous prendrez ensuite à gauche entre les parcelles 481 et 483.

Tournez à gauche à la prochaine intersection, suivez le GR23 jusqu'au Chêne cuve.

7 Continuez tout droit jusqu'au bout du chemin pour tourner à droite, puis engagez-vous sur le sentier à gauche juste avant la route pour retrouver la route forestière. Vous prendrez à droite et de nouveau à gauche. A droite, traversez avec prudence la D913 et retrouvez le chemin de l'aller à droite. En prenant à droite, rejoignez la route que vous longerez à gauche pour rejoindre l'aire de la Mailleraye.

8 Rendez-vous à la table d'orientation. Face à elle, suivez le chemin sur votre droite, puis suivez le GR23 jusqu'à l'intersection où vous redescendrez le chemin pour de nouveau traverser la D143 et rejoindre les bords de Seine. Longez la Seine sur votre droite jusqu'au point de départ.

Possibilité de poursuivre cette randonnée jusqu'à l'Abbaye de Jumièges (voir plan).

Balisage du circuit

- Bonne direction
- ↶ Tourner à gauche
- ↷ Tourner à droite
- ✗ Mauvaise direction

Balise



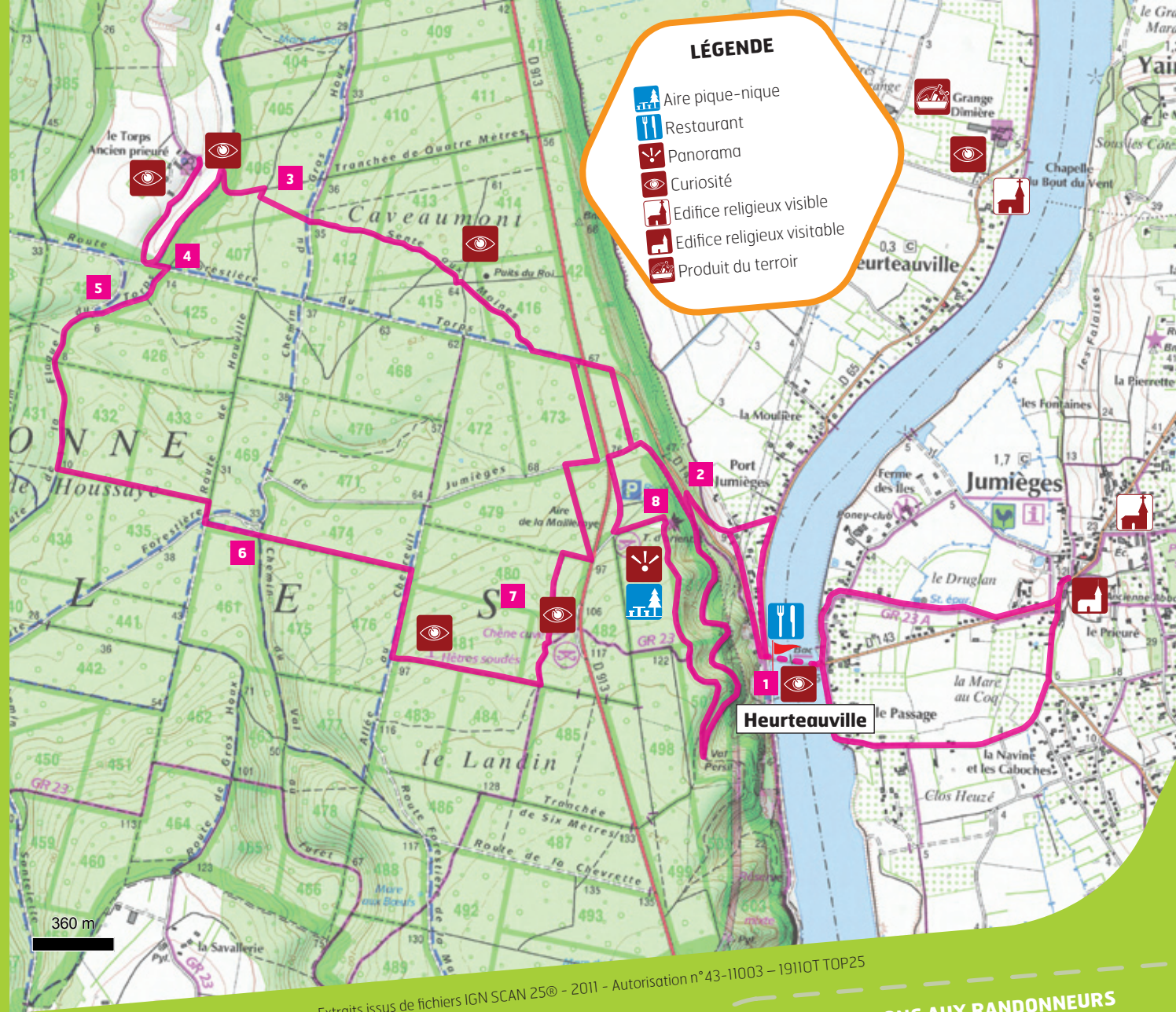
Totem de départ

POUR TROUVER SON CHEMIN

Les drapeaux sur la carte indiquent les points de départ des circuits. Sur le terrain, à ces endroits, sont implantés des totems où figurent toutes les informations relatives à chaque circuit : numéro, couleur, nom, distance, tracé et les curiosités touristiques. Pour parcourir ces circuits, suivez les marques de peinture et les balises de jalonnement de couleur correspondante.

LÉGENDE

- Aire pique-nique
- Restaurant
- Panorama
- Curiosité
- Edifice religieux visible
- Edifice religieux visitable
- Produit du terroir



Extraits issus de fichiers IGN SCAN 25® - 2011 - Autorisation n°43-11003 - 19110T TOP25

RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

- Ne pas s'écarter des chemins
- Ne rien jeter, emporter ses déchets
- Tenir les chiens en laisse
- Respecter la nature, les cultures, les animaux
- Pensez au travail des agriculteurs et des forestiers
- En période de chasse, soyez prudents, retrouvez le calendrier des jours de chasse sur www.onf.fr rubrique « EN REGION »
- En forêt, n'allumez jamais de feu
- Sur ces chemins, circulent VTT, piétons, chevaux, attelages, attention aux croisements
- Ne pas pénétrer dans les propriétés privées